

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HAUTE-GARONNE
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 19 août 2025
Délibération n°5-1

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
FERRANDI François, FINI Sandro
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et NSIRI Marielle

Absents excusés : BOUIN Florence, CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien et
DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal

Mme BOUIN Florence donne procuration à Mme NSIRI MARIELLE

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à Mr CASTEX Jean

Mr FURCY Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : AVIS PROJET CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE SITUÉE AVENUE
TOLOSANE AU LIEU-DIT « FALOT ».**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet de création d'une chambre funéraire est en cours sur la parcelle cadastrée A 737, située avenue Tolosane.

Le pétitionnaire dispose d'un permis de construire accordé le 03 mars 2025.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de l'arrondissement de Saint-Gaudens relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées dans son procès-verbal du 16 janvier 2025.

Conformément à l'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit rendre son avis sur ce projet au service de l'Etat qui en fait la demande.

Monsieur le Maire présente les pièces du dossier soumises à consultation et propose aux membres du conseil de soumettre leur avis.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9+2 procurations
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 29 juillet 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

